

CONDITIONS PARTICULIERES – SURVEILLANCES DE NOMS DE DOMAINE

1. Préambule et Objet

Les présentes Conditions Particulières (« CP ») ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquels Nameshield réalise les différentes prestations de surveillance de noms de domaine et de contenu internet.

Ces CP complètent les Conditions Générales de Service (« CGPS »), mais ne les remplacent pas. Elles ne peuvent pas s'appliquer indépendamment des CGPS. Les termes employés dans les présentes CP débutant par une majuscule ont la même signification qui leur a été donnée dans les CGS, sauf définition particulière prévue dans les présentes CP.

2. Conditions applicables à toutes les Prestations

2.1. Durée

Les Prestations objet des présentes CP sont souscrites pour une durée de douze (12) mois, renouvelables par tacite reconduction pour des périodes successives de douze (12) mois, sauf dénonciation notifiée par le Client à Nameshield, moyennant le respect d'un préavis de trois (3) mois avant l'échéance de la période annuelle. La résiliation anticipée en cours de période annuelle ne permet aucun remboursement.

2.2. Obligations de Nameshield

Nameshield s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution des Prestations. Nameshield s'engage à assister le Client dans le choix des critères et termes à surveiller.

Nameshield apporte un grand soin à la qualité des Prestations rendues, elle n'assure cependant aucune garantie quant à l'exhaustivité des informations contenues dans les rapports de surveillance en raison de la nature des Prestations, récoltées auprès de tiers (ex : Registres, hébergeurs, fournisseurs de services, réseaux sociaux, etc.).

2.3. Obligations du Client

Le Client détermine sous sa responsabilité les critères et termes faisant l'objet des surveillances, ainsi que l'utilisation faite des résultats de surveillance. Le Client reconnaît, à ce titre, que Nameshield intervient en tant que prestataire technique pour le compte du Client.

Le Client s'engage à fournir à Nameshield des informations complètes et à jour, tel que notamment une adresse de courrier électronique valide afin de recevoir les rapports de surveillance.

2.4. Paramétrages

Excepté pour les Prestations de surveillances de noms de domaine enregistrés prévues à l'article 5 des présentes, les requêtes de recherche peuvent être paramétrées sur le caractère identique, contenant ou approchant de l'élément recherché (terme, image, etc). Selon la Prestation de surveillance choisie par le Client, la période de recherche peut être quotidienne ou hebdomadaire.

2.5. Communication des résultats

Les résultats des surveillances sont générés dans un rapport envoyé par courrier électronique au Client, à l'issue de la période de recherche. Nameshield propose également au Client d'accéder aux rapports de surveillance par l'intermédiaire d'une interface dédiée.

Les rapports de surveillance peuvent être générés et envoyés au Client de manière quotidienne, hebdomadaire, ou mensuelle, au choix du Client.

3. Conditions applicables aux surveillances de nouveaux enregistrements de Noms de domaine

La surveillance de nouveaux enregistrements de noms de domaine a pour objet la recherche automatisée de noms de domaine nouvellement enregistrés à partir d'un terme déterminé par le Client, associé à une Extension de nom de domaine.

Nameshield propose la surveillance de l'intégralité des Extensions génériques historiques, nouvelles Extensions génériques ouvertes au grand public, ainsi que les Extensions de code pays pour lesquelles les bases de données sont publiées par les Registres. Le périmètre de recherche d'un terme peut être limité à certaines Extensions, au choix du Client.

Les rapports de surveillance contiennent l'ensemble des noms de domaine enregistrés au cours de la période de recherche écoulee.

Cette Prestation peut être souscrite en surveillance brute ou avec analyse :

- La surveillance brute permet au Client d'exploiter seul les données des rapports de surveillance envoyés au Client au format PDF et/ou Excel par courrier électronique.
- La surveillance avec analyse permet au Client de recevoir un signalement critique quotidien lorsqu'un nouvel enregistrement est décelé par les analystes de Nameshield, ainsi qu'un rapport de surveillance intégrant l'ensemble des résultats de recherche de la période écoulee.

Nameshield informe le Client que la fréquence d'actualisation des bases de données est à la seule discrétion des Registres. Elle est selon les cas quotidienne, ou hebdomadaire. Nameshield ne saurait donc être tenue responsable de la détection d'un nom de domaine plusieurs jours après la date d'enregistrement du nom de domaine concerné, lorsqu'il s'agit d'une Extension dont la base de données n'est pas actualisée par le Registre de manière quotidienne.

4. Conditions applicables aux surveillances de noms de domaines enregistrés

4.1. Prestation de surveillance de retombée dans le domaine public

La surveillance de retombée dans le domaine public a pour objet de mettre en place une surveillance sur un nom de domaine enregistré par un tiers, permettant en cas d'abandon ou de non reconduction du nom de domaine, de procéder à son enregistrement automatisé par les outils de Nameshield, ou manuel pour les Extensions de noms de domaine dont l'automatisation n'est pas possible.

Afin d'augmenter les chances d'enregistrement d'un nom de domaine, la surveillance peut être paramétrée en multi-requêtes. Elle consiste à mettre en place des surveillances avec les outils de prestataires tiers en plus de ceux de Nameshield.

Si le nom de domaine surveillé devient libre à l'enregistrement, et que les outils de Nameshield parviennent à l'enregistrement automatique, la Prestation est considérée comme réussie et terminée dès lors que le nom de domaine objet de la Prestation est ajouté dans le Compte Client. Un délai de soixante (60) jours peut être appliqué dans l'hypothèse d'un enregistrement réussi avec une surveillance multi-requêtes, en raison des règles de transfert des noms de domaine nouvellement enregistrés.

Le Client reconnaît le caractère incertain de l'enregistrement automatique en raison du potentiel grand nombre de requêtes effectuées par des tiers humains et robots souhaitant enregistrer le nom de domaine concerné. Nameshield ne garantit pas la récupération du nom de domaine, et ne saurait être tenu pour responsable du défaut d'enregistrement d'un nom de domaine surveillé et retombé dans le domaine public.

Si l'enregistrement du nom de domaine surveillé échoue, le Client accepte que la Prestation soit réputée comme terminée, sauf dans l'hypothèse où le Client a souscrit à l'option de renouvellement automatique des Prestations, tel que précisé dans les CGS. Le Client est informé que l'échec de l'enregistrement d'un nom de domaine surveillé ne permet aucun remboursement de la Prestation.

Le Client reconnaît que les surveillances de retombée dans le domaine public ne puissent pas être paramétrées sur l'ensemble des Extensions de noms de domaine.

4.2. Prestation de surveillance de contenu de page internet et de Whois

La surveillance de contenu a pour objet de mettre en place une surveillance sur une page internet (nom de domaine ou adresse URL). Cette Prestation permet au Client d'être notifié de tout changement d'état effectué sur la page internet, et également de l'apparition ou la disparition de mots-clés prédéfinis par le Client. Cette Prestation est limitée au contenu ajouté ou modifié uniquement sur la page internet surveillée. Ainsi la surveillance d'un nom de domaine ne permet pas la détection de la mise en ligne d'une nouvelle adresse URL liée au nom de domaine surveillé.

La surveillance de Whois a pour objet de mettre en place une surveillance sur les informations liées au nom de domaine, et permet ainsi au Client d'être notifié de toute modification technique, de statut, et de contact titulaire, administratif ou technique. Le nombre d'informations présentées dans une fiche Whois dépend des règles de chaque Registre, notamment s'agissant des Extensions de code pays.

L'analyse du contenu d'une page internet ou d'un Whois intervient une fois par jour. Un rapport de surveillance est envoyé seulement si une modification est constatée par Nameshield, dans la limite d'un rapport par jour. Le rapport de surveillance permet la visualisation du contenu modifié.

5. Conditions applicables aux Prestations de surveillance internet

Les prestations de surveillance internet ont pour objet de rechercher un élément (terme, image, produit) déterminé par le Client sur les différentes sources de référencement et d'indexation présents sur internet.

Le Client reconnaît que les résultats de ces surveillances concernent des éléments indexés par les fournisseurs de services tiers.

La liste complète des sources disponibles pouvant faire l'objet d'une surveillance ainsi que des paramétrages (champs de recherche, profondeur, langues et zones géographiques) sont communiquées à la demande du Client.

La recherche est effectuée une fois par jour. Un rapport de surveillance est généré en fin de période définie par le Client.